Rue de France 85 A 2400 LOCLE
+41 79 591 47 56
sgi@sgindustry.ch

CONTRAT DE LOCATION
Conteneur de résine

ACHAT RÉSINE

Lors de votre commande de résine, vous payer la résine et la location du conteneur.

PROPRIÉTÉ DE BEC INDUSTRIE

Tous les systèmes de résine et conteneurs proposés sont et demeurent la propriété de la société BEC Industrie.

ENGAGEMENT DU CLIENT DE LA LOCATION

A chaque changement de conteneur, nous vous conseillons vivement de changer ou au minimum de nettoyer le filtre de sécurité qui se situe à la sortie du conteneur. Si vous ne respectez cette préconisation, la responsabilité de BEC INDUSTRIE ne sera pas engagée en cas de dysfonctionnement.

LES CONSIGNES DE LA LOCATION

- Respecter les règles d'entretien fournies avec le matériel ;
- Ne pas modifier l'installation du matériel, ni le matériel lui-même sans l'accord de BECINDUSTRIE ;
- Ne pas céder, sous-louer ou donner engage le matériel sauf autorisation expresse et préalable de BEC INDUSTRIE
- Informer BEC INDUSTRIE de tout dommage survenu au matériel.

LA REPRISE DU MATÉRIEL PAR BEC INDUSTRIE

Le client à l'obligation de paiement et d'un forfait de 150,00 euros pour le nettoyage. Les coûts de remise en état éventuelle du matériel seront également à la charge du client, si le client ne souhaite pas conservé le matériel à la fin de la location.

DURÉE DU CONTRAT

Après la signature des deux parties, la durée d'un contrat de location est de 2 ans minimum.

PAIEMENT

Le paiement de la location du conteneur de résine s'effectue par trimestre et vous serez facturé au dernier jour de chaque trimestre pour le trimestre suivant.